



Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail du secteur  
de la fabrication de produits en métal,  
de la fabrication de produits électriques  
et des industries de l'habillement

# Compiler des données statistiques sur les lésions professionnelles

Cette fiche définit les principaux indicateurs et les méthodes de calcul les plus fréquemment utilisés pour la compilation de données statistiques de lésions professionnelles.

## POURQUOI COMPILER DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ?

Pour tracer le portrait exact des lésions professionnelles au sein de l'entreprise.

À partir d'un tel portrait, il est plus facile :

- de constater une amélioration ou une détérioration de sa performance en santé et en sécurité du travail
- de se comparer à d'autres entreprises oeuvrant dans le même secteur d'activité.

La méthode de calcul la plus simple serait de compter le nombre d'accidents qui surviennent chaque année dans un milieu donné. Toutefois, cela suffit rarement car la réalité de l'entreprise évolue d'une année à l'autre à bien des égards. Comment comparer une année à l'autre, quand le nombre de travailleurs change ou que la quantité d'heures supplémentaires varie ?



**LES STATISTIQUES** sont un outil incontournable pour faciliter la gestion de la prévention des lésions professionnelles. Elles peuvent suggérer des pistes d'action, permettre d'avancer des hypothèses, mais elles **n'expliquent pas comment et pourquoi les accidents surviennent**. Elles ne remplacent donc pas les enquêtes et les analyses d'accidents...

**LÉSIONS PROFESSIONNELLES ?**  
On utilise habituellement lésions professionnelles pour désigner globalement les accidents et les maladies du travail.

# jours perdus registre des accidents lésions sécurité

## QUELLES DONNÉES DOIT-ON COMPILER ?

Les indicateurs statistiques les plus fréquemment utilisés pour donner la mesure des lésions professionnelles sont le taux de fréquence, le taux de gravité et l'indice de gravité. Pour être en mesure de les calculer, il faut avoir en main trois données fondamentales : le nombre d'heures travaillées pendant la période de référence, le nombre de lésions professionnelles (ayant causé une absence allant au-delà de la journée de l'accident) et le nombre de jours de travail perdus en raison de ces événements.

UN EXEMPLE DE TABLEAU DE COMPILATION			
Période	Nombre d'heures travaillées	Nombre de lésions	Nombre de jours perdus
Jan.-fév.-mars	3 800	2	14
Avril-mai-juin	3 600	4	18
Juillet-août-sept.	4 200	7	28
Oct.-nov.-déc.	4 150	3	6
2004	15 750	16	66

## OÙ TROUVER LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES ?

Pour connaître le nombre d'heures travaillées, il faut généralement s'adresser au service des ressources humaines ou au responsable de la paie.

## OÙ TROUVER LE NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES ?

La Loi sur la santé et la sécurité du travail confie au comité de santé et de sécurité du travail la responsabilité de «tenir des registres des accidents du travail, des maladies professionnelles et des événements qui auraient pu en causer» (art.78). On peut extraire des registres le nombre de lésions survenues pendant la période de référence.

# ressources jours perdus humaines prévention

## OÙ TROUVER LE NOMBRE DE JOURS PERDUS ?

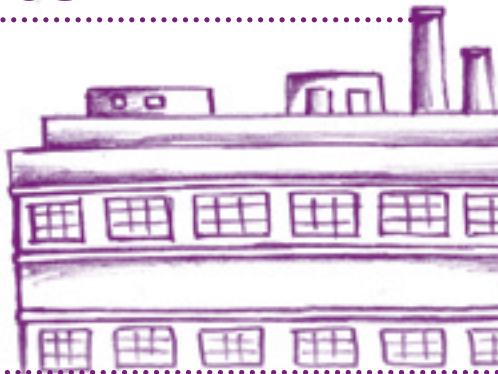
On obtient le nombre de jours perdus pour une lésion professionnelle en calculant le nombre de jours de travail écoulés entre la date du premier jour d'absence et la date du retour au travail. Si ces dates ne sont pas consignées dans le registre des accidents et des maladies professionnelles, on les obtiendra du service des ressources humaines ou par l'entremise du responsable de la paie.

UN EXEMPLE DE REGISTRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

# d'accident	Nom du travailleur	Date et heure de l'événement	Lieu, département, services, etc.	Activité au moment de l'événement	Genre d'événement	Agent causal	Nature de la lésion	Siège de la lésion	Nombre de jours perdus	Nombre de jours en assignation temporaire
1	Claude G.	12/01/05 14h30	assemblage	montage d'une pièce	frappé par la pièce	particule de métal	irritation	oeil droit	1	0
2	Chantal L.	18/01/05 6h	entrepôt	manutention de boîtes de vis	chûte d'une boîte	poids de la boîte	fracture	gros orteil	5	12
3	Roberto M.	03/02/05 15h	Atelier de soudure	meulait une pièce	frappé par	éclat de meule	coupure	visage	2	0

On peut trouver dans ce registre de nombreuses informations qui permettent au comité de santé et de sécurité d'agir pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, notamment les circonstances entourant les accidents et la nature des lésions qu'ils causent.

# COMMENT CALCULER



## LE TAUX DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence est une mesure du nombre de lésions survenues pendant la période étudiée.

Afin de permettre la comparaison, le taux de fréquence est calculé sur une base de 200 000 heures travaillées. Il exprime donc combien de lésions professionnelles auraient eu un groupe de 100 travailleurs pendant un an dans les mêmes circonstances. Le taux de fréquence permet donc de comparer la fréquence des lésions sur des périodes de durées différentes ou pour des groupes de travailleurs de tailles différentes.

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre de lésions pendant la période} \times 200\,000 \text{ heures}}{\text{Nombre d'heures travaillées pendant la période}}$$

La base la plus utilisée est celle de 200 000 heures travaillées. Cependant, certaines entreprises utilisent une constante de 1 000 000 d'heures travaillées, ce qui donne des taux de fréquence cinq fois plus élevés. Ce qui importe, c'est de maintenir la même base d'une année pour pouvoir établir des comparaisons valables.

## LE TAUX DE GRAVITÉ

Le taux de gravité mesure la durée des absences résultant des lésions survenues pendant la période de référence.

Tout comme le taux de fréquence, le taux de gravité est calculé sur une base de 200 000 heures travaillées (ou quelquefois de 1 000 000 d'heures).

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours perdus pendant la période} \times 200\,000 \text{ heures}}{\text{Nombre d'heures travaillées pendant la période}}$$

## L'INDICE DE GRAVITÉ

L'indice de gravité mesure la durée moyenne des absences dues aux lésions professionnelles durant la période de référence.

$$\text{Indice de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours perdus pendant la période}}{\text{Nombre de lésions pendant la période}}$$

# COMPARONS DEUX ENTREPRISES

DEUX EXEMPLES

## ENTREPRISE A

150 travailleurs  
12 accidents et maladies  
84 jours perdus  
301 972 heures travaillées



## ENTREPRISE B

25 travailleurs  
8 accidents et maladies  
32 jours perdus  
50 284 heures travaillées

$$\frac{12 \text{ lésions} \times 200\,000}{301\,972 \text{ heures travaillées}} = 7,9$$

$$\frac{8 \text{ lésions} \times 200\,000}{50\,284 \text{ heures travaillées}} = 31,8$$

Le taux de fréquence nous montre que l'entreprise A, même si elle a plus d'accidents et de maladies que l'entreprise B, a une meilleure performance, compte tenu du plus grand nombre d'heures travaillées.

$$\frac{84 \text{ jours perdus} \times 200\,000}{301\,972 \text{ heures travaillées}} = 55,6$$

$$\frac{32 \text{ jours perdus} \times 200\,000}{50\,284 \text{ heures travaillées}} = 127,3$$

Le taux de fréquence confirme la faible performance de l'entreprise B qui bien qu'elle compte moins de jours perdus que l'entreprise A, affiche un taux de gravité de plus du double de cette dernière, compte tenu du plus petit nombre d'heures travaillées.

En effet, en fournissant une base de comparaison commune, le taux de fréquence permet de voir que, si elles avaient eu 100 travailleurs, les entreprises A et B auraient eu respectivement 7,9 et 31,8 lésions.»

$$\frac{84 \text{ jours perdus}}{12 \text{ lésions}} = 7$$

$$\frac{32 \text{ jours perdus}}{8 \text{ lésions}} = 4$$

L'indice de gravité complète le portrait dépeint par les deux premières mesures statistiques. Ainsi, dans l'entreprise A même avec un taux de fréquence 4 fois inférieur et un taux de gravité 2 fois moins élevé, il se perd en moyenne près de deux fois plus de jours par lésion que dans l'entreprise B.

# DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

---

## NOMBRE DE LÉSIONS

---

Il s'agit la plupart du temps du nombre de lésions professionnelles avec perte de temps, c'est-à-dire des accidents et maladies du travail indemnisés par la CSST. On peut, cependant, utiliser une définition plus large et comptabiliser, par exemple, les accidents, les incidents et les assignations temporaires ou encore tous les événements rapportés dans le registre des premiers secours et premiers soins, ce qu'il faudra garder à l'esprit au moment de faire des comparaisons.

## NOMBRE DE JOURS PERDUS

---

Il s'agit du nombre de jours entre la date du premier jour d'absence et la date du retour au travail. Les lésions générant des absences de moins d'une journée ne contribuent donc pas à la mesure de la gravité et de la fréquence.

## HEURES TRAVAILLÉES

---

Il s'agit de l'ensemble des heures effectivement travaillées durant la période visée (pour l'ensemble du personnel: production, entretien, transport, ventes, administration, etc.) incluant les heures supplémentaires comptées à temps simple. Sont exclus des heures travaillées, les vacances, les congés fériés et les fins de semaines non travaillées.

## 200 000 HEURES

---

C'est l'équivalent du travail annuel de 100 personnes, à raison de 40 heures par semaine, pendant 50 semaines.

## PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

---

On peut calculer le taux de fréquence, le taux de gravité et l'indice de gravité pour une année, un trimestre, ou même un mois. Le choix de la durée de la période de référence dépend de la précision désirée, du nombre d'accidents et des ressources disponibles. Ainsi, si on n'a qu'une dizaine d'accidents par année, il n'est sans doute pas utile de tenir des statistiques mensuelles. Si, par contre, on compte plusieurs dizaines d'accidents par année, des statistiques trimestrielles nous permettront de ne pas attendre la fin de l'année pour détecter une détérioration (ou une amélioration) de la situation.

Quelle que soit la durée de la période de référence, il est d'usage d'attribuer à une période tous les jours perdus attribuables aux accidents survenus pendant cette période, même si les jours sont perdus pendant la période suivante. Ainsi, pour un accident survenu le 30 décembre 2004 suscitant une absence de 10 jours, on comptera 10 jours perdus en 2004, même si plusieurs de ces journées auront été perdues en 2005.

# accidents statistiques 200 000 heures période

Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail du secteur  
de la fabrication de produits en métal,  
de la fabrication de produits électriques  
et des industries de l'habillement

2271, boul. Fernand-Lafontaine  
Bureau 301  
Longueuil (Québec)  
J4G 2R7  
Tél. : 450 442-7763  
Télec. : 450 442-2332

979, av. de Bourgogne  
Bureau 570  
Québec (Québec)  
G1W 2L4  
Tél. : 418 652-7682  
Télec. : 418 652-9348

[www.asphme.org](http://www.asphme.org)

## IMPACT DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE

Dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'assignation temporaire est définie comme le travail attribué à une personne souffrant d'une lésion professionnelle alors que sa lésion n'est pas encore consolidée. Ce travail est assigné en attendant que la personne puisse reprendre son travail régulier ou exercer un autre emploi convenable.

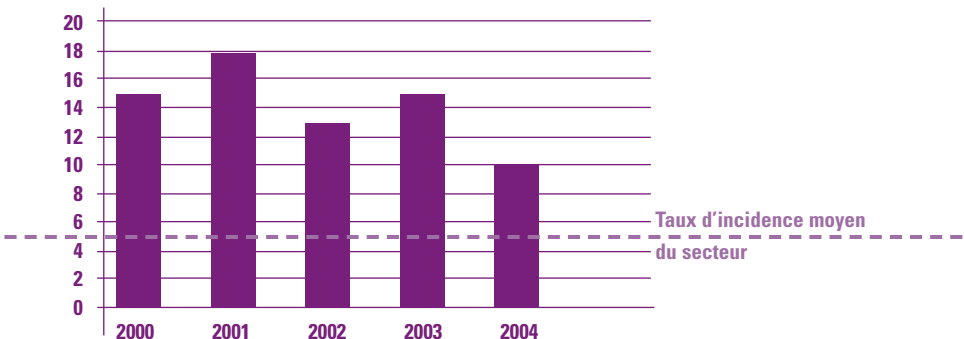
Le recours à l'assignation temporaire a souvent pour effet de diminuer artificiellement le taux de gravité, puisque les personnes reviennent au travail alors que la guérison n'est pas complétée, ce qui réduit la durée des absences et, par le fait même, le nombre de jours perdus.

Il est possible de conserver une image plus fidèle de la gravité des lésions professionnelles, en intégrant le nombre de jours en assignation temporaire dans le calcul du taux et de l'indice de gravité. Souvent, ceux qui calculent ainsi la gravité tiennent aussi des statistiques qui ne tiennent pas compte de l'assignation temporaire pour pouvoir se comparer avec d'autres milieux.

## QUE FAIRE DES STATISTIQUES ?

On peut utiliser les statistiques dans nos communications, par exemple pour faire rapport à la direction, ou pour sensibiliser et motiver les travailleurs et les superviseurs à l'égard de la prévention. On peut exposer les données telles quelles ou encore mettre en évidence une tendance en les plaçant sur un graphique, de façon à pouvoir comparer la situation actuelle avec les périodes antérieures. On peut ainsi observer l'évolution des indicateurs dans le temps et déceler une amélioration ou une détérioration de la situation. Pour juger de sa performance, on peut aussi utiliser comme point de repère une référence extérieure, comme le taux d'incidence du secteur d'activité économique dans lequel œuvre l'entreprise, un indicateur assimilable au taux de fréquence et que publie la CSST.

### TAUX DE FRÉQUENCE



Finalement, il est possible d'aller plus loin et de «faire parler» encore davantage les données disponibles. On peut par exemple, si l'on a suffisamment de données, comparer les départements entre eux, ou encore utiliser d'autres informations que l'on peut consigner dans le registre des lésions, comme le siège et la nature des lésions, pour mieux décrire et comprendre la situation.